

AI INDEX : EUR 21/01/96/F
4 AVRIL 1996

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

FRANCE

Dialogue ouvert avec le gouvernement français sur la
persistance de certaines violations perpétrées
par des agents de la force publique

Suite aux entretiens qui se sont déroulés les 2 et 3 avril derniers à Paris entre une délégation du Secrétariat international d'Amnesty International conduite par Hervé Berger, secrétaire général adjoint, et des hauts responsables gouvernementaux français dont le Garde des Sceaux, l'Organisation constate la volonté de dialogue des autorités françaises. En même temps, Amnesty International note la persistance de certaines violations des droits de l'homme de la part des forces de maintien de l'ordre, dénoncées dans le rapport d'octobre 1994.

Dans ce rapport, intitulé *France : Coups de feu, homicides et allégations de mauvais traitements de la part d'agents de la force publique*, Amnesty International présentait des cas où, selon elle, des agents de la force publique avaient recouru à la force d'une façon inconsidérée et au mépris de la loi ; elle constatait qu'une proportion élevée des victimes appartenait à une population jeune et était d'origine ethnique non européenne. L'Organisation faisait des recommandations spécifiques aux ministres responsables de la police, de la gendarmerie et de la justice, afin d'empêcher que ne se produisent de telles violations.

Au cours des 18 mois écoulés depuis la publication de ce rapport, l'Organisation a eu connaissance de nouveaux cas. Ils démontrent que les préoccupations d'alors demeurent d'actualité. Ces récents incidents sont toujours l'objet d'une enquête judiciaire et/ou administrative et toutes les circonstances ne sont pas encore connues. Cependant, dans un certain nombre de cas, il s'agit des mêmes préoccupations que celles exprimées dans le rapport de 1994.

Ainsi, dans le sud-est de la France, en août 1995, un policier de la DICCILEC (anciennement Police de l'air et des frontières - PAF) a atteint d'une balle et tué Todor Bogdanovic, un Rom de huit ans venant de Serbie. Des enquêtes judiciaire et administrative ont été immédiatement ouvertes. Les premières indications de l'enquête administrative menée par l'IGPN (Inspection générale de la police nationale) faisaient état de coups de feu prématurés. L'enquête judiciaire n'est quant à elle pas terminée.

Sid Ahmed Amiri, ayant la double nationalité française et algérienne, a été arrêté à Marseille en août 1995. Il affirme que trois agents de l'Unité de surveillance des transports en commun - USTC - l'ont arrêté et amené menottes aux poignets dans une carrière isolée, l'ont attaqué à coups de pied, de poing et de matraque. Ils l'ont ensuite forcé à entrer dans un container métallique sur lequel ils auraient tiré des coups de feu avant de partir avec son portefeuille. Les policiers ont été suspendus et une enquête a été ouverte pour arrestation illégale, coups et blessures volontaires avec préméditation et vol.

En septembre 1995, 16 syndicalistes ont été arrêtés à Tahiti par des officiers de la gendarmerie nationale suite à des mouvements de protestation contre la reprise par la France de ses essais nucléaires dans le Pacifique. Des enquêtes judiciaires sont en cours sur leurs allégations de mauvais traitements, coups et blessures.

Lors de ses entretiens avec les autorités françaises, la délégation a rappelé ses préoccupations concernant la durée excessive des procédures impliquant des agents de la force publique et les retards indus dans l'instruction des dossiers.

L'Organisation a par ailleurs exprimé son inquiétude face à l'étendue des pouvoirs dont dispose, en vertu de certains textes, la gendarmerie (qui dépend du Ministère de la Défense) concernant l'usage des armes à feu. Les délégués ont insisté sur la nécessité pour la loi française d'être en conformité avec les recommandations internationales et d'abroger un décret de 1943 qui réglemente l'usage des armes par les officiers, gradés et gendarmes. Les interlocuteurs de la délégation ont d'ailleurs eux-mêmes qualifié ce décret de "caduc".

La délégation d'Amnesty International a reçu des autorités françaises des assurances d'une amélioration de la formation de la police. De même, les projets du gouvernement français pour accroître l'efficacité de la justice ont été évoqués.

Amnesty International se déclare satisfaite de la qualité du dialogue qui s'est établi lors de ces entretiens et qui devrait se poursuivre.

FIN DU COMMUNIQUÉ.